

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 10 juillet 2009  
\*\*\*\*\*  
N° 2009-12

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil neuf, le 10 juillet à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Richard MASSEGLIA, Vice-Président, en l'absence de M. Jean CAMBON empêché.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Date de la convocation :</b>	02 juillet 2009	

**Présents :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, BONSANG, GUIRBAL, LAMOLINAIRE, LATOUR, LAVABRE, MASSEGLIA et ROUCOLLE.

**Absents excusés :** MM. AJAS, CAMBON, DAGEN, DELMAS, GARRIGUES, MASSAT et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. LARREY (Payeur Départemental),  
Mlle Christine LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

LE: 22 JUL. 2009

**OBJET :** Compétences optionnelles - Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron - Décisions de gestion

Dans le cadre de l'exercice des compétences optionnelles transférées au Syndicat Départemental, les différentes décisions afférentes à la gestion des équipements et des services relèvent du Comité Syndical.

Ces décisions concernent aujourd'hui les points suivants :

- l'acquisition de bacs individuels pour la généralisation de la collecte au porte à porte sur les zones à vocation urbaine,
- le renouvellement des prestations de collecte du verre,
- le rapport annuel sur la qualité et le prix du service,
- les possibilités d'intervention du CPIE dans les écoles pour la sensibilisation au tri.

### A) Acquisition de bacs individuels

Il s'agit de la mise en œuvre d'une évolution du service visant essentiellement :

- à améliorer le service rendu (proximité, propreté, ...),
- à améliorer la qualité du tri sélectif et, par là même, à en maîtriser le coût,
- à améliorer les conditions de travail.

La zone de collecte au porte à porte concernera environ 3 250 foyers, ce qui nécessite l'acquisition d'autant de bacs individuels, aussi bien pour les OM que pour le tri sélectif, soit au minimum 6 500 bacs dont les caractéristiques ont été définies ainsi :

- pour les OM : essentiellement bacs de 140 l pour une collecte hebdomadaire,
- pour le tri sélectif : essentiellement bacs de 240 l pour une collecte bi-mensuelle.

Pour la réalisation de cette opération, il a été procédé à une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics.

Après publication de l'annonce au BOAMP le 25 mai 2009, le dossier de consultation a été adressé à 5 entreprises dont 3 ont fait parvenir une offre.

Après analyse, la meilleure offre, qui est aussi la moins disante, a été présentée par la Société PLASTIC-OMNIUM (Direction Régionale Sud à Toulouse).

Compte tenu des ajustements de quantités à prévoir, le marché à conclure avec cette société est un marché « à commande » au sens du Code des Marchés Publics dont les montants HT sont ainsi fixés :

- montant mini HT : 140 000 € HTVA
- montant maxi HT : 195 000 € HTVA

Ces montants correspondent à la prise en compte d'une quantité de bacs comprises entre 5 800 unités et 7 200 unités, et des options relatives au marquage des bacs.

#### B) Prestations de service collecte du verre

Dans le cadre de la gestion du service de collecte de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, il est proposé également d'approuver le marché de prestations de services avec la société ONYX Midi-Pyrénées (groupe Veolia propreté, anciens établissements Lafforgue).

Il s'agit d'un marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée, après mise en concurrence préalable, pour une durée de 17 mois reconductible pour 2 périodes d'un an.

Le contrat porte sur des quantités comprises entre 350 et 450 tonnes par an (387 tonnes collectées en 2008) soit entre 15 400 € HTVA et 19 800 € HTVA en prix de base.

#### C) Rapport annuel sur la qualité et le prix su service

En application du décret 2000-404 du 11 mai 2000, le service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service sur la base d'indicateurs techniques et financiers fixés par le décret.

Ce rapport concerne strictement la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour laquelle la compétence « élimination des déchets » a été transférée en totalité au Syndicat.

#### D) Coopération avec le CPIE pour les interventions dans les écoles

Le dernier dossier concerne une proposition de coopération avec le CPIE pour des interventions dans les écoles (et centres de loisirs) sur le thème du tri sélectif.

Il s'agit en fait de la continuité des missions « d'ambassadeur de tri » en complément des actions de communication de proximité (au porte à porte) qui seraient assurées par un agent déjà en poste.

Cette coopération avec le CPIE d'une partie de la communication sur le tri sélectif a reçu dans son principe l'accord d'ECO-EMBALLAGES notamment sur l'éligibilité du coût de ces interventions dans le cadre de l'assiette des dépenses annuelles de communication subventionnées par ECO-EMBALLAGES.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions présentées,
- approuve le marché à conclure avec la Société PLASTIC OMNIUM pour la fourniture de bacs individuels pour un montant compris entre 140 000 € HTVA minimum et 195 000 € HTVA maximum,

- approuve le marché à conclure avec la Société ONYX Midi-Pyrénées pour les prestations de collecte du verre sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron dans les conditions exposées,
- autorise le Président du Syndicat à signer les 2 marchés cités ci-dessus,
- prend acte du rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service concernant la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
- approuve, pour le même territoire, le principe d'intervention du CPIE dans les écoles pour la sensibilisation au tri sélectif.

Fait et délibéré le 10 juillet 2009

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ..... 22 JUIL. 2009

ET DE SA PUBLICATION LE ..... 22 JUIL. 2009

Montauban, le 22 JUIL. 2009

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Le Président,

Jean CAMBON

